

## « Une première étape dans le positionnement des sages-femmes à l'hôpital »

Une circulaire relative à la mise en œuvre des mesures prises en faveur de la reconnaissance des sages-femmes hospitalières vient d'être diffusée auprès de l'ensemble des directeurs des hôpitaux.

Cette dernière se décline en différents points :

- 1) Rappel auprès des directeurs d'hôpitaux du caractère médical de la profession de sage-femme.
- 2) Rattachement des sages-femmes à la direction chargée de la gestion du personnel médical.
- 3) Mise en œuvre de l'augmentation de la représentation des sages-femmes et étudiants sages-femmes en Commission Médicale d'Etablissement.
- 4) Possibilité de mise en place d'unités physiologiques.
- 5) Mise en œuvre du codage dans la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) relevant du champ de compétences des sages-femmes et son recueil dans le PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information). Ceci rendra visible l'activité des sages-femmes hospitalières.

L'Union accueille avec satisfaction la publication de cette circulaire et la considère comme une première étape dans l'évolution du positionnement des sages-femmes à l'hôpital.

Cette circulaire reprend de nombreuses revendications portées par l'Union. Ces éléments devraient se concrétiser par voie de décrets avant l'été.

Comme nous l'avons demandé suite aux annonces de la Ministre en mars dernier, des négociations portant sur le statut et les salaires vont débuter le 29 avril prochain.

L'Union souhaite qu'aboutisse l'intégration des sages-femmes dans une filière médicale au sein de la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'une véritable revalorisation salariale permettant une reconnaissance professionnelle à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres.

Fondée en 1945, l'Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes – UNSSF – est la première organisation représentative des Sages-Femmes en France. L'Union se fixe pour objectifs de promouvoir la profession et ses compétences, de placer la sage-femme au cœur de la maternité physiologique et de défendre l'accès à des soins de qualité pour tous. L'UNSSF représente les sages-femmes, notamment auprès des ministères, de l'UNCAM et des organismes de formation continue.

Contact presse :

Vincent Cicero : 06 47 54 66 85

[contact@unssf.org](mailto:contact@unssf.org)

<http://www.unssf.org>